

Séance publique du 11 septembre 2006

Délibération n° 2006-3572

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier des Grolières - Quatrième tranche de restructuration des espaces extérieurs - Avenant à la convention de participation financière concernant les fonds européens**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin, signé entre la Communauté urbaine, la commune de Vaulx en Velin, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône et l'Etat, le quartier des Grolières fait l'objet d'une démarche globale de requalification urbaine conduite sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine de Lyon.

Par délibération n° 2003-1455 en date du 20 octobre 2003, le conseil de Communauté a approuvé la réalisation de l'opération, son plan de financement et la participation financière de l'Europe.

La convention attributive de subvention n° 05-4-69008 datant du 12 avril 2005 a été notifiée à la communauté urbaine de Lyon.

Une déclaration de commencement d'exécution des travaux a été envoyée le 12 mai 2005, faisant démarrer l'opération le 4 octobre 2004.

L'opération a été suspendue le 1er juin 2005, pour ne reprendre que le 1er septembre 2006 en raison des contraintes de calendrier liées au projet d'aménagement des transports en commun réalisés par le Sytral.

L'opération ayant ainsi pris du retard, un avenant est nécessaire pour prolonger les délais de la convention qui seront désormais du 4 octobre 2004 au 1er février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 5215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention de participation financière concernant les fonds européens pour l'opération quatrième tranche de la restructuration des espaces extérieurs - quartier des Grolières à Vaulx en Velin. Il modifie les délais en prolongeant ladite convention jusqu'au 1er février 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,